

**Conseil Municipal du 19 décembre 2012**

**Compte-rendu.**

**Conseillers Municipaux** : Effectif : 39 ; Présents : 33 ; Pouvoirs : 5 ; Absent : 1

**L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE 19 DECEMBRE, A DIX HUIT HEURES,** LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST REUNI EN L'HOTEL DE VILLE SOUS LA PRESIDENCE DE M. Eric LE DISSES, MAIRE, PAR SUITE DE CONVOCATION EN DATE DU 10 DECEMBRE 2012.

**ETAIENT PRESENTS** : MMES, MM. LE DISSES Eric, Maire, MOY Geneviève, ROCCARO Lorenzo, COLIN Patricia, GUIOT Robert, SIMON Chantal, MATTEONI Guy, VINCIGUERRA –SUIRE Catherine, LE BORGNE Yves, CUDENNEC Odile, AGULLO Pascal, PRADEL Véronique, PUECHEGUT Emmanuelle, Adjoint, PONTOUS Guy, DENIS Jean François, ROS Marie Rose, BRUNEL Jean, LO IACONO Michel, BLASZYCK Michel, JOUANDON Laurence, LEGAL Corinne, GOELZER Martine, SUCCAMIELE Nathalie, LAVIE Laurent, PANAGOUDIS Grégory, GINI Michel, LANTERMO Christiane, GOMEZ Vincent, AZAM Christiane, PEREZ Marie-José, MIRA Elisabeth, VENDRAME Richard, Laurent-Xavier JOURNAUD, conseillers municipaux.

**ABSENT** : Mme Marie-Claude GARGANI.

**ONT DONNE POUVOIR** : Vito GIULIANO à Robert GUIOT, Julien GIVAUDAN à Emmanuelle PUECHEGUT, Paule POUET à Patricia COLIN, Sandrine PALMASI à Odile CUDENNEC, Xavier LOPEZ à Pascal AGULLO.

**Ouverture de la séance : 18H00**

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Il donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis.

Le conseil désigne Monsieur Grégory PANAGOUDIS en qualité de secrétaire de séance.

➤ Le Secrétaire de séance donne lecture des Décisions du Maire prises depuis le Conseil Municipal du 28 novembre 2012 :

N°S DATE	OBJETS
N°419 29/11	<b>S.J.R.A.</b> CONTRAT DE PRESTATION DE COURTAGE D'ENCHERES AVEC LA SOCIETE AGORASTORE
N°420 3/12	<b>S.J.R.A. / BATIMENTS COMMUNAUX</b> MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A L'ASSOCIATION AMIS SANS FRONTIERES
N°421 3/12	<b>S.J.R.A. / BATIMENTS COMMUNAUX</b> MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DE L'ESPACE SAINT EXUPERY A L'ASSOCIATION LOISIRS COMMUNICATION (CINEMA)
N°422 3/12	<b>AFFAIRES SCOLAIRES</b> ACCUEIL D'UNE PSYCHOMOTRICIENNE DE L'INSTITUT ARC EN CIEL A LA CANTINE MARIE CURIE
N°423	<b>N.T.I.C.</b>

<b>3/12</b>	<b>CONTRAT DE MAINTENANCE DES PROGICIELS CEGIO PUBLIC</b>
<b>N°424</b> <b>3/12</b>	<b>N.T.I.C.</b> CONTRAT D'ASSISTANCE TELEPHONIQUE A L'UTILISATION DES PROGICIELS CEGIO PUBLIC
<b>N°425</b> <b>5/12</b>	<b>MARCHES PUBLICS</b> LOCATION, INSTALLATION ET EXPLOITATION D'UNE PATINOIRE
<b>N°426</b> <b>6/12</b>	<b>D.S.T.</b> AVENANT N°1 POUR LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE CREATION D'UN GUICHET UNIQUE
<b>N°427</b> <b>6/12</b>	<b>CABINET DU MAIRE / PROTOCOLE</b> CADEAUX DE FIN D'ANNEE 2012 AU PERSONNEL COMMUNAL NON TITULAIRE
<b>N°428</b> <b>6/12</b>	<b>BILIOTHEQUE MUNICIPALE</b> EXPOSITION DU 5 AU 30 AVRIL 2013 DE L'ASSOCIATION GPAM A LA MEDIATHEQUE
<b>N°429</b> <b>6/12</b>	<b>ESPACE SAINT EXUPERY</b> ANIMATION D'UN SPECTACLE CABARET POUR LES SENIORS LES 4, 6 ET 7 DECEMBRE 2012 THEATRE MOLIERE / ASSOCIATION CAROL'BALLET
<b>N°430</b> <b>6/12</b>	<b>ESPACE SAINT EXUPERY</b> ANIMATION POUR LES SENIORS AVEC LAETITIA SAVELLI LES 4, 6 et 7 DECEMBRE 2012 THEATRE MOLIERE
<b>N°431</b> <b>6/12</b>	<b>D.A.U.C.S. / SERVICE HABITAT LOGEMENT</b> MISE A DISPOSITION PRECAIRE MAISON D'HABITATION SIS AVENUE ETIENNE LOMBARDO
<b>N°432</b> <b>6/12</b>	<b>D.R.H.</b> EMPLOI FORMATION PROFESSIONNELLE / FORMATION FCE PERSONNEL MNS
<b>N°433</b> <b>6/12</b>	<b>S.J.R.A. / BATIMENTS COMMUNAUX</b> MISE A LA DISPOSITION D'UN LOCAL AU GRETA DE L'EST DE L'ETANG DE BERRE
<b>N°434</b> <b>6/12</b>	<b>ESPACE SAINT EXUPERY</b> SPECTACLES ASSOCIATION KALIA COMPAGNIE CYCLOPUME LES 1 <sup>ER</sup> ET 19 DECEMBRE 2012
<b>N°435</b> <b>6/12</b>	<b>ESPACE SAINT EXUPERY</b> SPECTACLE DE CONTES ET MUSIQUE AVEC FANNY DEKKARI LE 1 <sup>ER</sup> DECEMBRE 2012 / ASSOCIATION LE SON DE CHOSES
<b>N°436</b> <b>6/12</b>	<b>D.A.U.C.S. / HABITAT LOGEMENT</b> MISE A DISPOSITION PRECAIRE MAISON D'HABITATION SISE 14 RUE ROS ET ROMANO
<b>N°437</b> <b>10/12</b>	<b>S.T / MARCHES PUBLICS</b> AVENANT N°2 MARCHE MISSION DE FOUILLES ARCHEOLOGIQUES PREVENTIVES DU CENTRE ANCIEN
<b>N°438</b> <b>10/12</b>	<b>S.J.R.A. / BATIMENTS COMMUNAUX</b> CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE 3 RUE DU GRAND PUIT A SILIM ENVIRONNEMENT
<b>N°439</b> <b>10/12</b>	<b>ESPACE ST EXUPERY</b> ANIMATION SPECTACLE POUR LES SENIORS KAKOUSHOW LES 4, 6 et 7 DECEMBRE 2012 THEATRE MOLIERE
<b>N°440</b> <b>10/12</b>	<b>ESPACE ST EXUPERY</b> SPECTACLE LES JONGLEURS FOUS DE FEU LE 19 DECEMBRE 2012 COURS MIRABEAU

Monsieur le Maire met aux voix le procès-verbal du conseil municipal du 28 novembre 2012. Celui-ci est adopté à l'unanimité (pour : 38).

Avant de passer à l'étude des questions inscrites à l'ordre du jour, Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée une motion distribuée à l'ouverture de la séance.

## **LE CONSEIL,**

**DECIDE, à la majorité** (pour : 34 ; contre : 0. Le groupe RASSEMBLEMENT DES FORCES DE GAUCHE, à savoir M. GINI, Mme LANTERMO, M. GOMEZ, Mme AZAM, a refusé de participer au vote), **d'adopter** la motion suivante :

*« Depuis l'été, les services ministériels travaillent à la construction d'une métropole qui s'étendrait d'AUBAGNE à l'ETANG DE BERRE, de MARSEILLE à SALON DE PROVENCE, en passant par MARIGNANE et AIX-EN-PROVENCE, sans pour cela avoir jamais consulté les élus que nous sommes.*

*De plus, la cacophonie politique entretenue, sur ce sujet, par les tribuns dont souvent la seule préoccupation reste la prochaine échéance électorale, aggrave le sentiment d'insécurité sociale et économique qu'éprouvent nos populations.*

*Le dialogue, la confiance comme le respect de la représentativité des élus sont devenus des concepts abstraits, remplacés par un autoritarisme jacobin qui se veut paternaliste. Il est donc du devoir de chaque élu de se mobiliser pour rappeler au gouvernement les principes fondamentaux de notre République.*

*Ces principes qui ont fait la grandeur de notre pays et qui doivent continuer de le guider.*

*En lieu et place d'une véritable consultation républicaine, Madame la Ministre nous convie à une "table ronde" le 21 décembre lors de laquelle, le protocole ministériel et la communication institutionnelle imposeront de fait sa volonté aux Maires et aux Conseillers Municipaux, élus au suffrage universel direct.*

*La méthode employée pour nous imposer cette réforme traduit un véritable déni de démocratie.*

*Le chemin pris par le gouvernement nous conduira dans une impasse politique et structurelle, car il veut aller trop vite et trop loin.*

*Marseille connaît de grandes difficultés liées notamment aux charges de centralité qu'elle assume seule mais aussi à l'histoire politique de ces 40 dernières années qui lui ont fait manquer son rendez-vous avec sa transformation en Métropole en 1969, et cela de la seule volonté de son Maire d'alors, Monsieur DEFFERRE.*

*Si nous ne pouvons changer le passé, nous avons la responsabilité d'écrire l'avenir.*

*L'Etat doit assumer ses responsabilités et épauler cette ville et ses habitants en finançant les nécessaires infrastructures qui servent à l'ensemble des habitants du bassin marseillais. C'est bien la seule condition pour que MARSEILLE se redresse et consolide sa position de ville centre.*

*Par souci d'équité et de justice, les villes voisines doivent pouvoir exprimer leur soutien et leur solidarité à MARSEILLE.*

*Aujourd'hui, c'est bien la méthode qui est au cœur du débat, bien plus que le choix de telle ou telle structure institutionnelle.*

*Vouloir fusionner tant d'intercommunalités sans requérir l'avis des populations, sans respecter la fonction des élus, en bafouant les principes de la République revient à poursuivre une chimère.*

*Si nous sommes si nombreux à être vent debout, c'est aussi que la situation de notre pays, de nos territoires est très préoccupante et que le destin de nos concitoyens y est étroitement lié.*

*Nous devons aller plus loin que la consultation des conseils municipaux pour exprimer la volonté des communes.*

*Trop de questions restent sans réponse à ce jour et ces questions concernent l'ensemble des élus à chaque échelon territorial.*

*Fiscalité, compétences, proximité, population et territoires sont au cœur de cette réforme. Compte tenu des enjeux actuels et à venir, pour les populations de nos territoires, chaque élu, fort du suffrage universel, soit pouvoir s'exprimer au-delà des présidents des syndicats intercommunaux et d'établissement public de coopération intercommunale.*

*Aussi, je propose que soit organisé un référendum républicain ou chaque élu, qui est, et demeure partie prenante de la réalité quotidienne de nos concitoyens, doit pouvoir s'exprimer sur ce qui va être l'axe majeur de l'avenir de son territoire.*

*Marignane est une ville qui compte dans le département, qui ne se laissera pas dicter par Paris ce qu'elle doit faire, et qui défendra les intérêts des Marignanais dans le respect des lois et l'esprit de la République ».*

**DECIDE, à l'unanimité (pour : 38), de déléguer** au GIPREB les missions de contrôle de la qualité des eaux de baignade, d'élaboration des profils de baignade et de constitution du dossier de certification pour l'obtention d'un pavillon relatif à la qualité des eaux de baignade et **d'approuver** la convention pour le suivi de la qualité des eaux de baignade conclue, à cet effet, entre la Ville de Marignane et le GIPREB.

**DECIDE, à l'unanimité (pour : 38),** dans le cadre de l'opération de requalification du centre ancien PNRQAD, **d'acter** la procédure de vente du patrimoine communal et **de mandater** Monsieur le Maire pour lancer les publicités et les négociations afférentes.

**DECIDE, à l'unanimité (pour : 38) , de donner** un avis favorable au dossier déposé par le Conseil Général pour la réalisation de la voie RD20e ; **regrette** que la piste cyclable n'ait pas été acceptée et **demande à nouveau** au Conseil Général de réexaminer cette question ; **demande** que la réalisation de cette voie de liaison puisse se réaliser conjointement à celle du délestage de la Cadière afin de concentrer d'éventuelles nuisances de chantier sur une même période et de réduire les coûts de ces deux ouvrages.

**DECIDE à l'unanimité (pour : 38), d'approuver** le programme d'amélioration de la forêt communale de la colline Notre Dame, pour l'année 2013, pour un coût prévisionnel H.T. de 28.062 € et **sollicite** le soutien financier du Département à hauteur de 50 %, soit 14.031 €.

**DECIDE, à l'unanimité (pour : 38),** dans le cadre de la réalisation de la future gare routière, qui s'inscrit dans le périmètre du PNRQAD, **de céder** à l'euro symbolique le lot n° 18 de la copropriété la Caravelle au SMITEEB, **d'accepter** la mise à disposition gratuite à la Ville, par convention, de ce local par le SMITEEB, après travaux d'aménagement à sa charge, **d'autoriser** le SMITEEB à déposer le permis de construire afférent et à prendre possession anticipée du local avant transfert de propriété, **précise que** le SMITEEB prendra en charge les frais notariés, de diagnostic immobilier ainsi que les frais de mutation (dûs au syndicat de copropriété).

**DECIDE**, à la **majorité** (pour : 31, contre : 0, abstentions : 7 M. GINI, Mme LANTERMO, M. GOMEZ, Mme AZAM ; Mme PEREZ, Mme MIRA, M. JOURNAUD), **d'approuver** le projet d'établissement dans le cadre de la demande de renouvellement du classement du conservatoire de musique dans la catégorie « Conservatoire à rayonnement communal ».

**DECIDE**, à la **majorité**, (pour : 31, contre : 0, abstentions : 7 M. GINI, Mme LANTERMO, M. GOMEZ, Mme AZAM ; Mme PEREZ, Mme MIRA, M. JOURNAUD), **de créer** des emplois permanents, ainsi qu'il suit :

- Un emploi à temps complet pour exercer les fonctions de directeur de l'espace public afin d'exercer notamment les missions suivantes : réaliser des études, suivre des opérations en transversalité avec la CUM, le CG et différents partenaires, veiller à la qualité technique des projets et travaux sur l'espace public, réaliser des aménagements paysagers, veiller à la bonne exécution du marché propreté des espaces publics.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière technique dans le cadre d'emploi d'ingénieur.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie A dans les conditions fixées par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un niveau BAC + 2 et d'une expérience significative dans le domaine. Le traitement sera calculé par référence à l'indice brut 588 ou au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des ingénieurs.

- **De modifier** le tableau des emplois permanents, comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 :

FILIERE	CADRE D'EMPLOIS	GRADES	NOMBRE D'EMPLOI
ADMINISTRATIVE	Rédacteur	Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2 TC
	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2 TC
TECHNIQUE	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	3 TC
	Adjoint Technique	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 TC
		Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1 TC
		Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	20 TC 3 TNC 28h
POLICE	Agent de police municipale	Brigadier Chef Principal	1 TC
CULTURELLE PATRIMOINE ET BIBLIOTHEQUE	Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine de 1 <sup>ère</sup> classe	2 TC
ANIMATION	Animateur	Animateur	1 TNC 17h30
	Adjoint d'Animation	Adjoint d'Animation principal de 1 <sup>ère</sup>	1 TC

		classe	
		Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	16 TNC 26h
		Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	2 TC
<b>SPORTIVE</b>	Educateur territorial des activités physiques et sportives	Educateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1 TC
<b>CULTURELLE DANSE</b>	Assistant Enseignement Artistique	Assistant d'enseignement Artistique	1 TNC 8h
		Assistant d'enseignement Artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 TNC 13h
		Assistant d'enseignement Artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1 TC
<b>SOCIALE</b>	A.T.S.E.M.	ATSEM Principal 2 <sup>ème</sup> classe	2 TC

**DECIDE**, à la majorité (pour : 34, contre : 0, abstentions : 4 M. GINI, Mme LANTERMO, M. GOMEZ, Mme AZAM), **d'autoriser** Monsieur le Maire à procéder, à l'engagement, à la liquidation et au mandatement des dépenses d'investissement qui seraient nécessaires avant l'adoption du Budget Primitif 2013 et **d'inscrire** au budget 2013 un montant de crédits à hauteur de **1 617 320 €**, répartis comme suit :

- Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » :	189 292 €
- Chapitre 204 « Subvention d'équipement versées » :	15 000 €
- Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » :	1 171 600 €
- Chapitre 23 « Immobilisations en cours » :	85 678 €
- Chapitre 458 « Opération sous mandat » :	155 750 €

**DECIDE, à la majorité** (pour : 31, contre : 0, abstentions : 7 M. GINI, Mme LANTERMO, M. GOMEZ, Mme AZAM ; Mme PEREZ, Mme MIRA, M. JOURNAUD), **de voter**, nominativement, les acomptes suivants au titre des subventions 2013 :

• AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	22 000 €
• OFFICE DE TOURISME MUNICIPAL MARIGNANE	22 000 €
• ASSOCIATION LOISIRS COMMUNICATION	22 000 €
• LES CARNAVALIERS DE MARIGNANE	22 000 €
• MARIGNANE VOLLEY BALL	12 000 €
• C.M.S. AVIRON	22 000 €
• TENNIS CLUB MARIGNANE	22 000 €
• MARIGNANE HAND BALL 96	12 000 €

**A la majorité** (pour : 29, contre : 0, abstentions : 9 M. GINI, Mme LANTERMO, M. GOMEZ, Mme AZAM ; Mme PEREZ, Mme MIRA, M. JOURNAUD ; Mme VINCIGUERRA-SUIRE, M. VENDRAME), **de voter** l'acompte suivant au titre des subventions 2013 :

• U.S.M. SECTION FOOTBALL	22 000 €
---------------------------	----------

**PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.

**PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service Public d'élimination des déchets.

**Clôture de séance : 19h30**

**Le Maire,  
Eric LE DISSES.**